Image not found or type unknown

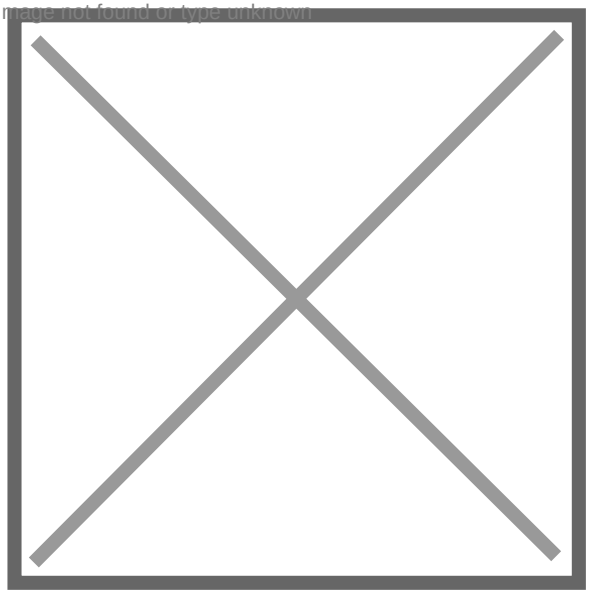

Je veu mettre mon pere dehor

Par **liline94**, le **29/05/2011** à **23:27**

Bonjour,
je suis actuellement âgée de 14 ans je vie avec ma mere ,ma soeur vien de quitter le domicile familiale ,mon pere n’étant pas sur le contract de la maison vie avec nous il ne pays rien dans le maison rentre ivre a des heure tardive et refuse de sortir de cher moi je chercher un moyen de le faire sortir de cher moi mais je ne veupas qu'il sache que c'est moi ou ma mere qui cherchons a le mettre dehor mais que c la lois

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **23:32**

Vous avez 14 ans, donc vous ne pouvez rien faire.
Que votre mère divorce

Par **liline94**, le **29/05/2011** à **23:33**

oui mais ils ne sont pas marier

Par **corimaa**, le **29/05/2011** à **23:36**

Et bien qu'elle lui demande de partir ou que votre mere demenage avec vous, personne ne le fera à sa place

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **23:38**

Alors s'ils ne sont ni pacsés ni mariés, qu'il n'est pas cotitulaire du bail, votre mère doit lui adresser une LRAR de mise en demeure de quitter le logement avec un délai raisonnable (deux mois au moins). S'il refuse, elle doit intenter une procédure d'expulsion en justice.

Ensuite ce sont des histoires de couple qui ne regardent pas les enfants (s'ils ne paient rien c'est que votre mère le veut bien. Si elle ne rompt pas, c'est qu'elle le veut bien). Il existe des aspects d'un couple qu'un enfant de 14 ans ne peut comprendre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés